

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 01 juillet 2021

Le mandat du Haut Conseil du travail social est prolongé de cinq ans et Mathieu Klein succède à Brigitte Bourguignon en tant que président de cette instance consultative

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a participé au un webinaire dressant le bilan des cinq premières années du Haut Conseil du travail social (HCTS).

A cette occasion, il a annoncé que le mandat du HCTS, qui arrivait à échéance le 4 juillet 2021, était prolongé de cinq ans.

Le ministre a également annoncé la nomination de Mathieu Klein en tant que président du HCTS. Mathieu Klein succède à Brigitte Bourguignon, qui assurait la présidence du HCTS depuis 2016 et s'était mise en retrait depuis sa nomination au gouvernement.

Le Haut Conseil du travail social est une instance consultative créée en 2016 et placée auprès du ministre chargé des Solidarités. Il conduit des réflexions et produit des avis et rapports, pour porter au plus haut niveau une vision stratégique du travail social dans notre société. Il contribue à positionner les travailleurs sociaux comme des acteurs clés de l'ensemble des politiques de cohésion sociale, à valoriser les métiers et à développer la diffusion d'approches innovantes.

Les 65 membres du HCTS représentent l'ensemble des acteurs du travail social : élus locaux, pouvoirs publics, professionnels, personnes accompagnées, organismes de protection sociale, associations du champ social et médico-social, organismes de formation en travail social, comités locaux du travail social et personnalités qualifiées.

Elu depuis 15 ans au département de Meurthe-et-Moselle, Mathieu Klein est Maire de Nancy et Président de la métropole du Grand Nancy depuis juillet 2020, après avoir été Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle de 2014 à 2020.

Mathieu Klein est une personnalité politique reconnue pour son expertise en matière de travail social et de métier de l'action sociale.

Ces deux décisions seront formalisées dans les prochains jours par des textes réglementaires.

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a déclaré :

« Depuis 2016, le HCTS a fait la démonstration de son caractère indispensable pour éclairer l'action de l'Etat. Je salue le travail de ses membres et le bilan de Brigitte Bourguignon qui en était présidente depuis 2016. Je remercie Mathieu Klein d'avoir accepté notre proposition, car cette nomination s'inscrit à la fois dans la continuité de son engagement sur les enjeux du travail social, mais aussi dans celle de son engagement d' élu local, au plus proche des préoccupations de nos concitoyens et des difficultés du terrain. »

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie, a déclaré :

« Je me félicite du travail accompli par le HCTS avec les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées dans la perspective de sécuriser les interventions et promouvoir le développement social. Je me réjouis de la nomination de Mathieu Klein à la présidence qui rapproche encore un peu plus le HCTS des préoccupations du travail social dans les territoires. »

Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles, a déclaré :

« Merci à Mathieu Klein d'avoir accepté cette mission. Il saura porter haut les exigences du travail social et le rôle essentiel des professionnels, sans lesquels les politiques de solidarités ne sauraient être incarnées »

En savoir plus sur le Haut Conseil du travail social : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/>

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé :

Cabinet d'Olivier Véran

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Brigitte Bourguignon

sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

Cabinet d'Adrien Taquet

sec.presse.enfance@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)